

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 3 du 20 septembre 2011



A retenir cette semaine

- Croissance soutenue des colzas excepté en terre blanche
- Légère progression des captures de grosses altises
- Pour les semis tardifs de la dernière semaine août, la surveillance vis à vis des **limaces et autres ravageurs défoliateurs** demeure d'actualité.
- Aucune capture de charançon du bourgeon terminal.



Stade des colzas

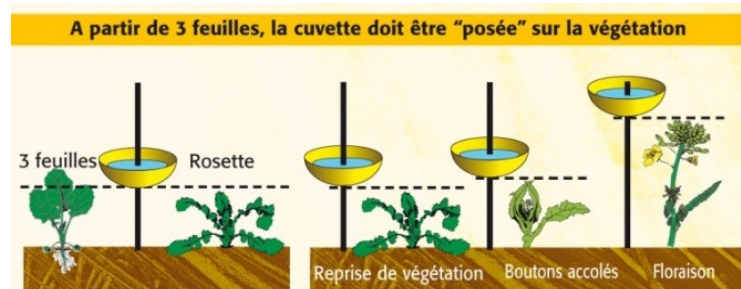
Rappel : un stade est atteint lorsque 50% des plantes sont à ce stade.

A : stade cotylédon	3%
B1 : 1 feuille vraie étalée ou déployée	3%
B2 : 2 feuilles vraies étalées ou déployées	16%
B3 : 3 feuilles vraies étalées ou déployées	30%
B4 : 4 feuilles vraies étalées ou déployées	30%
B5 : 5 feuilles vraies étalées ou déployées	14%
B6 : 6 feuilles vraies étalées ou déployées	5%

Cette semaine le BSV colza repose sur l'observation de 54 parcelles

Mise en place de la cuvette

Au vu de la croissance des plantes sur les parcelles du réseau, il est important de relever la cuvette afin d'anticiper l'arrivée et de suivre la progression des insectes (charançons notamment).



Ravageurs

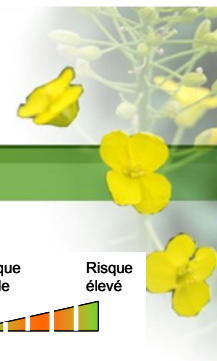
Altises des crucifères ou petites altises

- Période de risque → depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles
- Seuil de nuisibilité → 8 pieds sur 10 portant des morsures, sans dépasser le quart de la surface végétative.

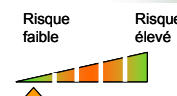
Prévisions météorologiques du mercredi 21 au mardi 27 septembre:

Période ensoleillée pendant toute cette période excepté jeudi avec quelques passages nuageux. Jusqu'à vendredi les températures matinales seront fraîches (5 à 7°C). Ensuite elles remonteront 9-10°C. Il en est de même pour les maximales qui seront en dessous de 20°C jusqu'à vendredi et qui ensuite atteindront 23-24°C. Source météo-ci





37 parcelles renseignées



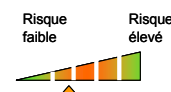
Dans les pièges, la fréquence de captures de petites altises est faible. En effet sur 28 situations renseignées, seules 4 indiquent leur présence (entre 1 et 2 adultes capturés dans les cuvettes).

Sur les 37 parcelles non traitées, des morsures sur feuilles (identiques à celles des morsures provoquées par la grosse altise) sont signalées dans 10 cas, avec 1 cas seulement de dépassement du seuil de nuisibilité (chevenon – 58) . A noter que cette parcelle a déjà atteint le stade 4 feuilles et a donc quitté la période de sensibilité à l'égard du ravageur.

Altises d'hiver ou grosse altise

- Période de risque → depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles dans le cadre du risque adultes
- Seuil de nuisibilité → 8 pieds sur 10 portants des morsures (**très proche de celles provoquées par l'altise d'hiver (petite altise) si bien que la distinction au champ est très délicate**) et 30 captures cumulées en cuvette.

38 parcelles renseignées



Cette semaine, sur les 29 pièges relevés, 13 signalent des captures, soit 45% des pièges. Les captures vont de 1 à 8 individus. Le nombre moyen d'insectes capturés par cuvette (3) est en légère progression par rapport à la semaine dernière.

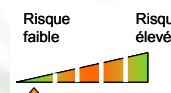
Au niveau des captures cumulées aucune parcelle du réseau ne dépasse encore 30 captures (seuil de nuisibilité) à ce jour. Le risque est donc très faible.

Tenthrede de la rave

La capture des adultes dans les pièges sur végétation n'est pas un indicateur pertinent vis-à-vis du risque mais un indicateur d'alerte.

- Période de risque → depuis la levée jusqu'au stade 6 feuilles mais généralement plutôt entre 3 et 6 feuilles en cas de population larvaire importante
- Seuil de nuisibilité → présence de larves avec des dégâts sur feuilles supérieures au ¼ de la surface végétative.

44 parcelles renseignées



L'adulte (« mouche ») est signalé dans 8 des 29 parcelles observées soit dans un peu moins de 30% des cas, avec un niveau de capture moyen de 1,6 adulte par piège.

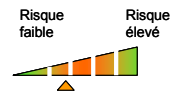
Les dégâts sur feuilles provoqués par les larves ne sont signalés que dans 5 parcelles et à un pourcentage encore faible (2 à 20% de surface foliaire détruite).

Les dégâts sont généralement sans incidence sur la culture sauf si le colza végète.



Limaces

- Période de risque → depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussant que sur des plantes en pleine croissance.
- Seuil de nuisibilité → il n'y a pas de seuil de nuisibilité mais la perte de surface foliaire peut être rapide en cas de présence significative sur les jeunes plantes.



35 parcelles renseignées

4 parcelles seulement sur les 35 observées indiquent des morsures sur feuilles.

Sur les colzas les plus en retard (entre stade A et B2) c'est-à-dire environ 20% des parcelles actuelles, la vigilance reste de mise, d'autant que les conditions climatiques actuelles (humidité importante dans les secteurs avec brouillard) peuvent localement s'avérer propices aux limaces.

Puceron vert et cendré du chou

Activité faible pour le moment. Sur les 40 parcelles ayant l'objet d'une observation cette semaine, 2 seulement indiquent la présence du ravageur à des pourcentages d'infestation faible (1 et 10%).

Rappel :

- Période de risque → depuis la levée jusqu'à 6 semaines de culture, correspondant à la période de risque de transmission des viroses
- Seuil de nuisibilité → 20% de plantes portant des pucerons.

Autres ravageurs

Dans des parcelles hors réseau, des dégâts de taupins (Yonne) sont signalés. Aucune solution insecticide efficace contre ce ravageur colza n'est actuellement autorisée sur colza.

On signale également, dans quelques parcelles, des pieds sectionnés au niveau du pivot. Il s'agit de dégâts de noctuelles terricoles. Ce vers gris est présent dans le sol et peut être observé à la tombée de la nuit lorsqu'il refait surface.



Noctuelle terricole
Photo : Sébastien Leau (CEREPY)





Phoma



Photo CETIOM : macules de phoma sur feuilles

Sur 25 parcelles renseignées, 4 indiquent la présence de macules sur feuille avec une fréquence de pieds touchés de 5 à 10%. Elles se trouvent à Tonnerre(89), Evry (89), Varennes-Vauzelles (58) et Ville-Langy (58).

Le risque phoma n'existe que lorsque plusieurs conditions sont réunies : colza classé peu sensible (PS), pic de sporulation maximal enregistré alors que les plantes sont peu développées (moins de 6 feuilles) et donc sensibles ou bien si on cumule plusieurs facteurs aggravant (forte densité ou mulch de pailles en surface qui ont conduit à une élévation de l'hypocotyle).

Le risque actuel est considéré comme faible.

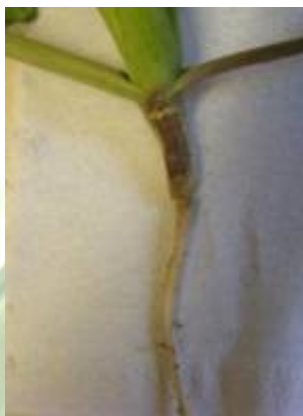
Mildiou

On note la présence de mildiou dans seulement 2 parcelles (5 à 10% de pieds touchés). Elles se trouvent à Tonnerre Varennes-Vauzelles et Ville-Langy (58). le risque est faible.

Éléments complémentaires perturbant la croissance des colzas

Des phyto-toxicités d'herbicides sont parfois constatées sur certaines parcelles contribuant ainsi à ralentir le développement de la culture.

Il est signalé dans quelques parcelles, principalement dans le nord de l'Yonne, des phénomènes de flétrissement. On assiste à un étranglement du pivot pouvant aller jusqu'au sectionnement de la plante. La cause essentielle est un effet mécanique du sol. Il s'agit principalement de préparations assez fines en surface et suivies de fortes pluies. Ce phénomène est accentué par le vent.



Photos H. MARTIN SEINE-Yonne



Céréales d'hiver

Dès l'implantation, il faut trouver un compromis entre : limitation de l'impact des produits phytosanitaires, retarder l'apparition des résistances tout en construisant son futur revenu.

Ne pas semer trop précocement et sur un sol indemne de mauvaises herbes

La date de semis est un levier agronomique facile à mettre en œuvre pour réduire les risques de développement des bioagresseurs. Plus précisément, retarder sensiblement la date de semis en fin de période optimale, aussi bien pour les blés que pour les orges, permet de :

- Réduire l'infestation de graminées adventices telles que vulpins et bromes.
- Limiter les effets des insectes d'automne en dehors de leurs périodes d'activité.
- Diminuer la pression des maladies sur les variétés les plus sensibles.

Choisir des variétés en fonction de facteurs limitants inféodés à ses parcelles

Dans les parcelles concernées par les mosaïques, les variétés résistantes sont incontournables. Si les parcelles se caractérisent par une forte infestation de ray grass, le choix d'une variété de blé résistante au chloroturon devient impératif. Sur les parcelles à rotation courte infestées régulièrement de cécidomyies oranges, il est fortement recommandé de s'orienter vers des variétés résistantes.

Choisir des variétés en cohérence avec ses pratiques connues ou attendues

La résistance à la verse et aux maladies sont les principaux critères concernés. Ces risques se raisonnent en fonction de la situation géographique, du type de sol, du potentiel infectieux et de verse des parcelles.

- Du côté du risque de verse, dans les milieux de limons humides, on retiendra les variétés les plus tolérantes à la verse.
- Concernant les maladies, par exemple en blé sur blé, on misera sur les variétés tolérantes au piétin verse. Derrière un maïs grain sans labour, les variétés les plus sensibles à la fusariose des épis sont à proscrire. Les maladies foliaires sont également concernées. Une variété tolérante permet de retarder les dates d'intervention et/ou diminuer la pression de fongicides. Par ailleurs, comme les pathogènes ont tendance à s'adapter aux variétés les plus cultivées, une diversification des profils de résistance aux maladies s'impose. Enfin, les contournements de résistance par les pathogènes doivent aussi conduire à vérifier régulièrement les notes de résistance aux maladies.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CAPSERVAL - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD - SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - SERAGRI - MINOTERIE GAY - JFB APPRO - ETS RUZE - SRAL - FREDON - KRY SOP - ALTERNATIVE - AGIR SA - SAS BRESSON - AGRIDEV - THEOL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »